

MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

Service de garde / année 2024-2025



NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

Date de la modification : _____

FRÉQUENTATION (cochez selon vos besoins) Régulière Sporadique

POUR UN HORAIRE RÉGULIER OU SPORADIQUE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h à 8 h					
Dépannage 10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)					
11 h 30 à 12 h 50					
15 h 15 à 17 h 45					

POUR UN ARRÊT DU SERVICE DE GARDE (cochez ici)

RAPPEL

En référence au document « régie des règles de régies de fonctionnement du service de garde » :

Les parents peuvent :

- Changer la fréquentation au minimum 10 jours avant la modification.
- Résilier l'inscription moyennant un préavis de 10 jours au Service de garde et en acquitter les frais.

Signature du parent : _____ Date (jr / mois / année) : ____ / ____ / ____

ACCEPTATION DE LA TECHNICIENNE

Demande de modification de fréquentation reçue le :

La demande de modification sera effective en date du :

Signature de la technicienne :